

ENQUETE PUBLIQUE ZONAGE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES 14 COMMUNES DE L'EX-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DU CHEYLARD

AVIS

La Président de la Communauté de communes Val'Eyrieux,

A l'honneur d'informer le public que, conformément à l'arrêté n° 329/2020 en date du 14/09/2020, l'ouverture de l'enquête publique concernant les zonages d'assainissement collectif des 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard a été ordonnée.

La décision au terme de l'enquête publique est de délimiter les zonages d'assainissement collectif des 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard (Accons, Belsentes-Les Nonières, Belsentes-St Julien Labrousse, Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy Le Meil, St Christol, St Cierge sous le Cheylard, St Genest Lachamp, St Michel d'Aurance).

Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné Monsieur Bernard GIAZZI- 07310 LACHAPELLE-SOUS-CHANEAC en qualité de commissaire enquêteur.

Le projet ci-dessus avec les pièces en appui seront déposés aux 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard, pendant 30 jours, **du 05 octobre 2020 au 06 novembre 2020** afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et aux heures d'ouverture des bureaux des mairies et aux jours de permanence où le commissaire enquêteur recevra le public.

Le dossier d'enquête sera accessible sur le site internet de la Communauté de communes Val'Eyrieux à l'adresse www.valeyrieux.fr et aussi sur le site internet des communes :

- Accons : www.accons.fr
- Belsentes (Les Nonières, St Julien Labrousse) : www.belsentes.fr
- Jaunac : www.jaunac.fr
- Le Cheylard : www.ville-lecheylard.fr
- Mariac : www.mariac.fr
- St Genest Lachamp : www.saint-genest-lachamp.fr

Il peut être consulté sur un poste informatique, si la commune est équipée, et aussi sur support papier :

- à la Mairie d'Accons aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h, lundi et jeudi de 14h à 17h30, mardi de 14h à 18h).
- à la Mairie de Belsentes (Les Nonières) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mercredi de 14h à 17h30, vendredi de 9h à 12h).
- à la Mairie de Belsentes (St Julien Labrousse) aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, jeudi de 9h à 12h).
- à la Mairie de Dornas aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi au vendredi de 9h à 12h, lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h, mercredi de 14h à 16h).

- à la Mairie de Jaunac aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi, jeudi de 8h30 à 11h45, mardi de 13h45 à 17h00 et jeudi de 13h45 à 17h15)
- à la Mairie du Chambon aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi, jeudi de 13h à 16h).
- à la Mairie du Cheylard aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30).
- à la Mairie de Mariac aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mardi et vendredi de 15h à 18h).
- à la Mairie de St Andéol de Fourchades aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mercredi de 13h à 17h, samedi de 9h à 12h).
- à la Mairie de St Barthélémy Le Meil aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et le mardi et vendredi de 14h à 17h).
- à la Mairie de St Christol aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, vendredi, de 13h à 17h).
- à la Mairie de St Cierge Sous Le Cheylard aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (mardi de 14h à 18h).
- à la Mairie de St Genest Lachamp aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, mardi de 10h à 12h, et mercredi de 14h à 16h).
- à la Mairie de St Michel d'Aurance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi, vendredi de 8h30 à 12h).

Le commissaire sera présent sur 4 communes pour effectuer des permanences :

- à la mairie du Cheylard, Place de l'hôtel de ville – 07160 Le Cheylard, aux dates suivantes :
 - **mercredi 7 octobre 2020 de 9h à 11h**
 - **mercredi 4 novembre 2020 de 9h à 11h**
- à la mairie de Mariac, 375 Rive de la Dorne – 07160 Mariac, à la date suivante :
 - **mercredi 21 octobre 2020 de 10h à 12h**
- à la mairie de St Christol, 40 Route de Mézilhac – 07160 St Christol, à la date suivante :
 - **vendredi 16 octobre 2020 de 13h à 15h**
- à la mairie de St Cierge sous Le Cheylard, 2705 Route de Saint Cierge – 07160 St Cierge sous Le Cheylard, à la date suivante :
 - **mardi 13 octobre 2020 de 14h à 16h**

Les observations pourront être recueillies par le commissaire enquêteur, soit lors des permanences des mairies définies ci-dessus, soit sur les registres disponible dans les mairies, soit par courriel à l'adresse e-mail : commissaire-enqueteur@valeyrieux.fr, soit par voie postale à la Communauté de communes Val'Eyrieux, à l'attention de M.Le Commissaire Enquêteur, BP55 -21 avenue de Saunier -07160 LE CHEYLARD.

A l'issue de l'enquête publique, les conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public.

Dr Jacques Chabal

Président de la Communauté de communes
Val'Eyrieux

Maire du Cheylard

